VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
29 MAI 2007

PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Me TURPIN, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. BOISNARD
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

****

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme TURPIN, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Avril 2007,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E CI D E

- d'approuver le bilan de la concertation préalable à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme.

****

- d’arrêter le projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Royan,
- de soumettre pour avis le projet du Plan Local d’Urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu’aux communes limitrophes et établissements publics de coopérations intercommunales qui ont demandé à être consultées sur le projet,
- d’informer les associations locales d’usagers agréées et les associations agréées mentionnées à l’article L. 141-1 du Code de l’Environnement qu’elles pourront en prendre connaissance à la mairie, conformément à l’article L. 121-5 du Code de l’Urbanisme,
- conformément au dernier alinéa de l’article L. 300-2 du Code de l’Urbanisme, que le dossier définitif du projet de PLU tel qu’arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public,
- conformément à l’article R. 123-18 du Code de l’Urbanisme, que la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un délai d’un mois.

****

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la convention de soutien au développement local dans le cadre des axes définis par la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

****

- d’émettre un avis favorable à l’ouverture le dimanche de l'établissement MARIONNAUD conformément à sa demande.

****

- d’émettre un avis favorable à l’ouverture le dimanche de la parfumerie DOUGLAS conformément à sa demande.

****

- d’attribuer les subventions suivantes :

o ESPACE PARENTAL ASSO EQUILIBRE	20 000,00
o LES CALINOUS	300,00
o ASSOCIATION RICOCHET	10 000,00
TOTAL ……..	**30 300,00**

- d’imputer la dépense correspondante à l’article 6574 – Fonction 5220.

****

- de modifier les crédits de l'exercice 2007 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6574 – 5220	SUBVENTIONS LES MOUSSAILLONS	+ 60 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	- 60 000,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	***0***	

****

- d'attribuer une subvention à l'Association « LES MOUSSAILLONS » d'un montant de 60 000 €.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 522.0 du Budget de l'exercice 2007.

****

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre l'association « Les Moussaillons » et la Ville,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit avenant.

****

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire afin de mener à bien la réhabilitation du palais des congrès.

****

- de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime pour l'acquisition d'estampes et de gravures destinées à compléter la collection Genêt du Musée municipal.

****

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire avec Monsieur Philippe BEAUFILS, demeurant 3 rue de l'Eglise à CORME ECLUSE (17600), en vue de l'édification d'un hangar de 234 m² sur l'aérodrome de Royan – Médis

- d'autoriser Monsieur BEAUFILS à déposer un permis de construire en vue de l'édification de ce hangar pour hélicoptères sur une parcelle appartenant à la Ville cadastrée section AV n° 39 et située 5

rue Joseph de Lélée au camp d'aviation de Royan – Médis, conformément à la convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire précitée.

****

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 40

****